



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le huit septembre à 20H30,

Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, Jacques TRONCY.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 1er septembre 2026

Etaient présents : M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN –
Mme Chantal ROTA – M. Cyril GROULARD – Mme Gwénaëlle RADAIS-TRONCY –
M. Frédéric SAYROUX – Mme Patricia VERNISSE – M. Nicolas BONNAUD – Mme Marie-Laure
HERCÉ – Mme Angélique PAPON – M. Julien ROLLET – M. Romain GACON – Mme Julie
LAFFONT-DUPUY – M. Dylan MARTIN

Excusée : Chantal CHARRONDIERE donne procuration à Chantal ROTA

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Dylan MARTIN

Le procès-verbal du 08 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS AU MAIRE

Le Maire rend compte des décisions intervenues par délégations :

√ Acceptation des indemnités d'assurance pour les dommages occasionnés à un véhicule communal (4 685.48€) et un dégât des eaux au Petit Louvre (450.00€). (Décisions 04 et 05/2026).

√ Renonciation au droit de préemption pour une propriété immobilière située « 43 Route de Crozet » approuvée (N°08/2026).

POINT DE RENTRÉE

√ **École Claudie Haigneré** : La rentrée des classes s'est effectuée dans de bonnes conditions où la baisse attendue des effectifs (88 élèves) a entraîné la suppression de la 5^{ème} classe. La proposition a été faite à l'Inspecteur d'Académie d'engager un travail partenarial pour anticiper les évolutions démographiques des prochaines années.

√ **Pharmacie de La Pacaudière** : Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Alexandre LASSAKEUR informant le Conseil de la fusion par voie d'absorption des pharmacies de La Pacaudière et de Saint Martin d'Estréaux au sein des locaux de l'officine de La Pacaudière qui sera réaménagée.

✓ Restaurant « Le Pacaudois » : Le Conseil municipal est informé de la mise en liquidation du Bar-Restaurant. La mairie sera particulièrement attentive au déroulement de la procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce.

✓ Magasin Bil/U.Express : Le Conseil municipal est informé des travaux importants qui vont intervenir du 11 au 28 octobre 2026 au magasin actuellement sous enseigne Bil et appelé à devenir U. EXPRESS (peintures extérieures, sols et rayonnages, aménagements intérieurs, etc.).

✓ Animations de fin d'année : Le Conseil municipal réaffirme sa volonté de soutenir et d'accompagner les acteurs du commerce local. Il proposera une nouvelle réunion avec eux en octobre, en particulier pour appuyer l'organisation d'une manifestation festive pour la période des fêtes de fin d'année. Il est proposé, notamment que le feu d'artifice non tiré le 13 juillet, le soit le vendredi 04 décembre dans le cadre de cette animation.

POINT SUR LES TRAVAUX

Yves TAMIN et Julien ROLLET font un point synthétique sur les travaux réalisés, en cours ou imminents (peinture du hall d'école, pose en cours de la tyrolienne à la Frairie, rénovation des deux courts de tennis, changement des fenêtres à la mairie, programme 2026 de voirie, etc.).

La commission des travaux se tiendra le 22 septembre 2026, à 18H00.

POINT PROVISOIRE DE LA SAISON TOURISTIQUE

Gwénaëlle RADAIS-TRONCY présente une première approche de la saison au camping et à la piscine qui ont connu une forte fréquentation. Les chiffres consolidés seront présentés ultérieurement (Le camping reste ouvert jusqu'en octobre). La demande de réservation des chalets a été particulièrement soutenue, les échos recueillis lors des apéritifs d'accueil et sur internet ont été très favorables. Des pistes d'évolution se dégagent qui feront l'objet d'un rapport de la Commission Attractivité – Tourisme.

Pour le Petit Louvre, la succession d'épisodes de canicule a probablement impacté la fréquentation des groupes mais au final, cette saison a été réussie grâce au succès des initiatives d'animations (basket acrobatique, visites théâtralisées, la soirée musicale relocalisée sous les combles, la chasse aux graffitis). Des visites de groupes sont programmés en septembre et le Petit Louvre sera ouvert pour les Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre.

CONVENTION OCCUPATION DE LA SALLE ERA PAR L'AFR 2026/2027

Délibération n°2026/62

Vu la délibération n°2025/55 portant sur le renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux communaux avec Familles Rurales (AFR) pour l'année 2025/2026,

L'AFR sollicite les élus pour la mise à disposition de la salle ERA pour le retour d'une activité sportive interrompue en décembre 2025, dans les mêmes conditions de gratuité :

- 2 Cours de renforcement musculaire - tous les mercredis de 17H00 à 20H00, de septembre 2026 à juillet 2027 inclus, à la salle d'évolution de l'école.

Mme RADAIS-TRONCY ne prend pas part au vote.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec donc une non-participation au vote:

✓ **Accepte de mettre à la disposition de l'AFR, la salle ERA à titre gracieux pour les conditions susvisées pour l'année 2026/2027,**

✓ **Donne délégation au Maire pour rédiger et signer la convention,**

✓ **Dit que les crédits sont prévus au budget.**

DECISION MODIFICATIVE 02/2026 BUDGET COMMUNAL

Délibération n°2026/63

Le Conseil municipal approuve une seconde décision modificative mineure au Budget communal, destinée à prendre en compte la réalisation d'un plan communal indicateur prenant place aux abords du Petit Louvre, au carrefour central ainsi que d'un plan du cimetière. Les documents sont d'ailleurs présentés en séance. Par ailleurs, il y a lieu d'ajouter une provision pour l'installation de la tyrolienne (fournitures diverses pour scellement de l'équipement).

INVESTISSEMENT DEPENSES

√ Article 2188 : + 7 000.00€

√ Afin d'équilibrer la section, il est nécessaire d'enlever des crédits aux articles suivants :
Article 2152 - 7 000.00€

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- √ Approuve la décision modificative 02/2026 susmentionnée,
- √ Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet,
- √ Dit que les crédits sont prévus au budget communal 2026.

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS - RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE AU 01.10.2026

Délibération n°2026/64

Le départ par voie de mutation d'un agent technique implique la modification du tableau des effectifs par la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territorial. Il y a donc lieu de lancer le recrutement d'un(e) remplaçant(e) en modifiant formellement le tableau des effectifs.

Création postes cadres d'emploi des Adjoints Techniques territoriaux- recrutement possible au 1^{er} octobre 2026 (35/35^{ème})

Emploi permanent occupé par un contractuel peut être envisagé dans un premier temps

Création d'un grade d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe

Création d'un grade d'Adjoint Technique principal 2^{nde} classe

Création d'un grade d'Adjoint Technique

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder aux modifications précitées du tableau des effectifs,
- Donne délégation au Maire pour faire aboutir le recrutement du nouvel agent technique,
- Autorise le Maire à signer tout document produit à cet effet,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

RENOUVELLEMENT PASS'SPECTACLE 2026/2027

Délibération n°2026/65

Vu les délibérations n°2025/58 et n°2026/04 portant sur la participation financière de la commune au dispositif PASS' SPECTACLE pour l'année 2025/2026,

L'association Jeunesse et Sports sollicite le Conseil, comme pour les années antérieures, pour le Pass' Spectacle Ados, afin de favoriser la fréquentation d'un parcours de 4 spectacles culturels aux jeunes Pacaudois (55.00€ par jeune dans la limite de trois par commune).

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Participe financièrement au dispositif pour un montant de 55.00€ par jeune et dans la limite de trois par an pour l'année 2026/2027,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif, article 6588 – « Autres charges diverses de gestion courante » - service « Aide sociale ».

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

♦ SOLLICITATION DU DOCTEUR BOGDAN

Le Maire donne lecture d'une lettre du Docteur sollicitant une exonération de loyer pour une période de 6 à 12 mois. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal rejette à l'unanimité cette demande en rappelant que les mesures temporaires d'exonération sont limitées à des périodes d'installation des professionnels de santé.

♦ PROJET ANTENNE RELAIS AU TAFRET

Le Maire informe le Conseil des deux courriers adressés en juillet aux porteurs de projet, rappelant les attentes de la Commune et restés sans réponse à ce jour.

♦ INTERVENTION DE PATRICIA VERNISSE

Question sur l'état actuel du terrain de football et la perspective de la réalisation d'un terrain synthétique. Le Maire rappelle l'avis technique favorable à ce type d'équipement, eu égard aux aléas climatiques affectant la surface en herbe. Mais il rappelle également le coût prévisionnel d'un tel projet, probablement proche d'un million d'euros, dans le contexte actuel des possibles concours financiers en baisse. Le Conseil municipal aura à débattre de ce sujet dans le cadre des arbitrages à opérer pour arrêter un plan d'investissements du mandat.

♦ AGENDA

Le Maire fait état de l'agenda des prochaines semaines (réunions des Commissions, Journées du Patrimoine, Fêtes des Classes, etc.).

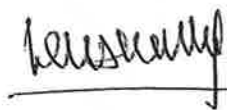
✓ Réunion des Associations – 06.10.2026 à 18H30, salle ERA

✓ Accueil des nouveaux habitants – 09.10.2026 à 19H00, Petit Louvre

✓ Du 07 au 14.11.2026, se déroulera un programme de cérémonies mémorielles et protocolaires (Présentation au Fanion de la préparation militaire Marine, Exposition des 400 ans de la Marine, Exposition 1916 – 2026 Verdun organisée par Frédéric SAYROUX, Commémoration du 11 novembre).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H10.

**Le Maire,
Jacques TRONCY**



**Le secrétaire de séance,
Dylan MARTIN**

